



Mise en garde contre le démarchage par téléphone et à domicile

⚠ Alerte à la population – Attention aux appels frauduleux et au démarchage illégal

Chers habitants,

La mairie de Mortefontaine vous informe que plusieurs administrés — ainsi que la mairie elle-même — reçoivent actuellement des appels téléphoniques frauduleux d'un soi-disant *bureau d'études* proposant l'installation gratuite de pompes à chaleur dans le cadre du dispositif *Ma Prime Rénov'*.

👉 Ces appels sont mensongers. Il s'agit de démarchage téléphonique trompeur, strictement interdit par la loi et sans aucun lien avec les services de l'État ou la commune.

⚠ Rappel important :

- Le démarchage à domicile est soumis à autorisation du maire.
- La mairie de Mortefontaine refuse systématiquement toute autorisation de démarchage à domicile.
- En conséquence, toute personne ou entreprise se présentant à votre porte pour proposer des travaux ou des installations agit illégalement.

✅ Pour vos projets (pompe à chaleur ou autres travaux d'entretien) :

- Faites appel uniquement à des artisans ou des autoentrepreneurs qualifiés, déclarés, et idéalement recommandés par vos voisins ou vos amis,
- Vérifiez toujours que l'entreprise est enregistrée et possède un numéro SIRET,
- Payez vos factures avec TVA, c'est la garantie que vous avez affaire à une entreprise régulière,
- Et n'oubliez pas : l'installation d'une pompe à chaleur est soumise à une autorisation d'urbanisme. Avant tout projet, contactez la mairie pour connaître la marche à suivre.

Dans notre beau pays, rien n'est jamais "gratuit" : restons vigilants face aux fausses promesses et aux pratiques frauduleuses.